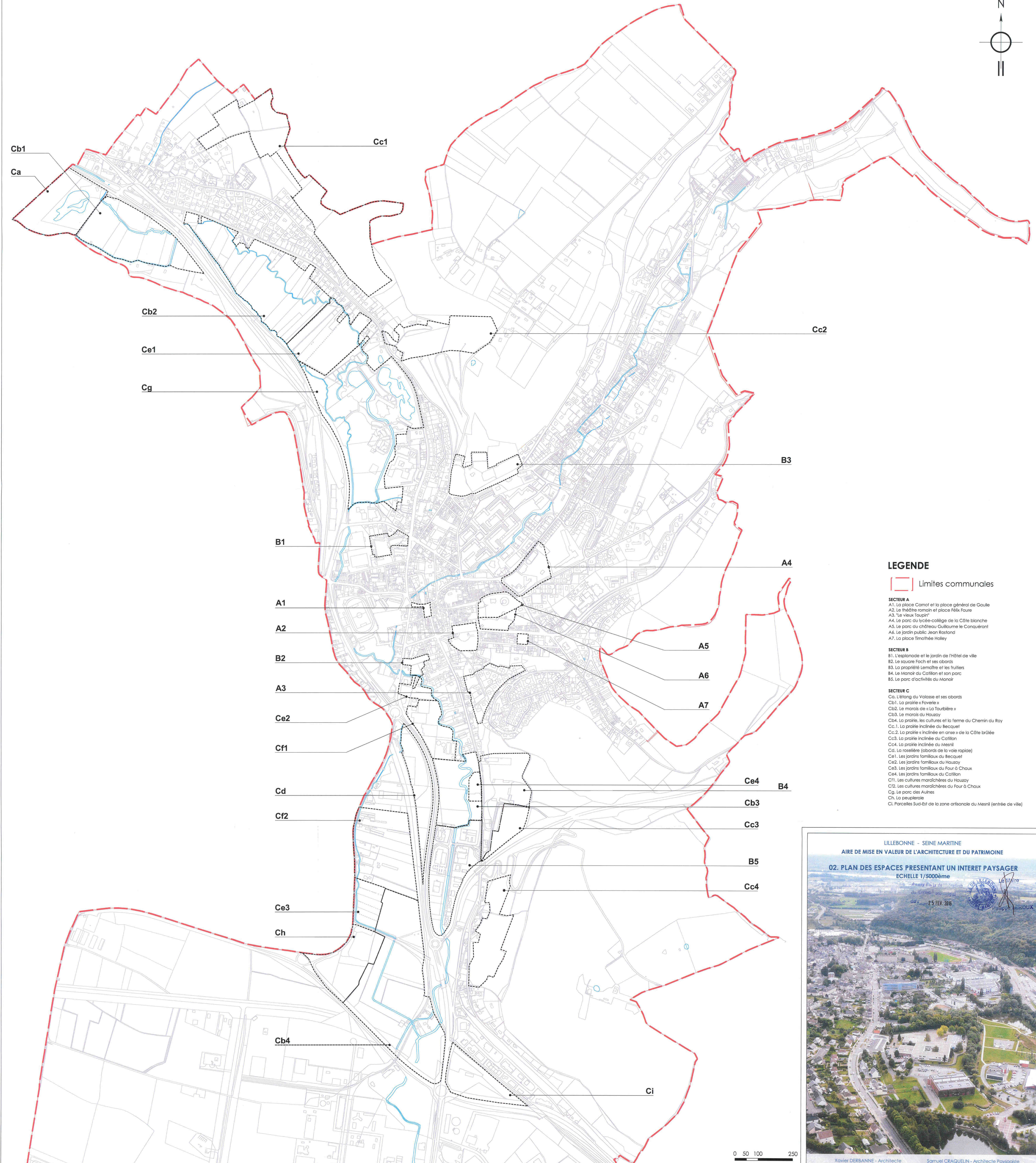
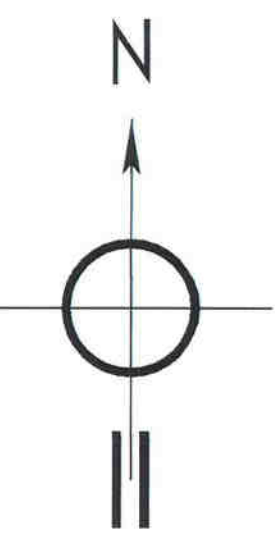




LEGENDE

 Limites communales

SECTEUR A

A1. La place Camot et la place général de Gaulle
A2. Le théâtre romain et place Félix Faure
A3. "Le vieux Toupin"
A4. Le parc du lycée-collège de la Côte blanche
A5. Le parc du château Guillaume le Conquérant
A6. Le jardin public Jean Rosland
A7. La place Timothée Holley

SECTEUR B

B1. L'esplanade et le jardin de l'Hôtel de ville
B2. Le square Foch et ses abords
B3. La propriété Lemaître et les fruitiers
B4. Le Manoir du Catillon et son parc
B5. Le parc d'activités du Manoir

SECTEUR C

Ca. L'étang du Valasse et ses abords
Cb1. La prairie « Fovelle »
Cb2. Le marais de « La Tourbière »
Cb3. Le marais du Hauzay
Cb4. La prairie, les cultures et la ferme du Chemin du Roy
Cc1. La prairie inclinée du Becquet
Cc2. La prairie « inclinée en creux » de la Côte brûlée
Cc3. La prairie inclinée du Catillon
Cc4. La prairie inclinée du Mesnil
Cd. La roselière (abords de la voie rapide)
Ce1. Les jardins familiaux du Becquet
Ce2. Les jardins familiaux du Hauzay
Ce3. Les jardins familiaux du Four à Chaux
Ce4. Les jardins familiaux du Catillon
Cf1. Les cultures maraîchères du Hauzay
Cf2. Les cultures maraîchères du Four à Chaux
Ch. Le parc des Aulnes
Ci. Parcelles Sud-Est de la zone artisanale du Mesnil (entrée de ville)

0 50 100 250

